



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musique

Question écrite n° 6666

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les réserves émises par le milieu musical parisien concernant le projet « Philharmonie », à savoir la création d'un auditorium de 2 400 places en 2012 à la Villette. Ce projet est jugé par beaucoup inutile et coûteux, et intervient dans une période de grandes difficultés pour les salles parisiennes déjà existantes. Il s'interroge sur la pertinence de ce chantier dans une période de restrictions budgétaires multiples et souhaite connaître sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'ambition de conserver à notre pays les conditions d'être un foyer vivant pour la création artistique est une préoccupation permanente de l'État, dans le cadre des politiques publiques qu'il conduit. Il veille, dans cet esprit, à corriger les situations qui peuvent freiner le rayonnement culturel de la France et il a retenu récemment, sur le terrain de la vie musicale à Paris, des décisions très importantes. Paris, qui est l'une des principales cités artistiques du monde, manque en effet depuis longtemps d'une grande salle de concert. Cette carence est une véritable exception au plan international et même au plan national car de grandes métropoles françaises ont pu surmonter cette difficulté en se dotant, au cours des dernières années, d'équipements symphoniques de qualité. C'est pourquoi, le 6 mars 2006, l'État et la Ville de Paris ont annoncé conjointement leur intention de collaborer pour construire, le plus rapidement possible, sur le site de La Villette, un grand auditorium de 2 400 places qui, au plan de son architecture et de ses caractéristiques acoustiques, constituera une réalisation ambitieuse, innovante et de référence internationale. Ce partenariat solide, auquel la région Île-de-France a été invitée à s'associer, est de nature à mutualiser les efforts de la puissance publique et en limiter le coût pour chacun. Il n'interdit pas, par ailleurs, que des solutions de financement alternatives puissent être trouvées en partenariat avec des sociétés privées pour contribuer à l'investissement puis à l'exploitation de cet équipement. Située au nord-est de Paris, la philharmonie s'inscrira parfaitement dans « l'arc culturel » que forment, à la rencontre de la ville et de la banlieue, la Cité de la musique, la Grande Halle de La Villette, la Cité des sciences et de l'industrie, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse et le centre national de la danse. Elle pourra ainsi s'associer au travail exemplaire de démocratisation culturelle et d'élargissement des publics que mènent déjà ces établissements et dont témoigne le succès de leur fréquentation. La proximité et les liens de la philharmonie avec la Cité de la musique lui permettront également de participer à la formation et au lancement de jeunes professionnels, en les préparant aux plus grandes scènes mondiales. De même que la construction de l'Opéra-Bastille a permis d'offrir au public le plus large un accès privilégié au répertoire lyrique (plus de 450 000 spectateurs sur les 800 000 de l'Opéra de Paris au cours de la dernière saison), l'ouverture de la philharmonie sera de nature à créer, à moyen terme, les conditions d'un nouvel élan de la vie symphonique à Paris et d'un rayonnement de l'ensemble de la vie musicale nationale.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6666

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6048

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7671